

Quatre cent quarante-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue le 20 avril 2020, **exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Contrôleur financier	Mme Audrey Picard

#### **INVITÉS**

Mme Josée Laflamme, firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.  
M. Samuel Moreau, firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.

La rencontre se tient à huis clos, aucun citoyen n'est présent à cette séance.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

#### **MOT DE BIENVENUE**

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

#### **2020-04-10861**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

#### **PROCÈS-VERBAL**

#### **2020-04-10862**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

#### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

#### **2020-04-10863**

#### **COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 AVRIL 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 8 avril 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 8 avril 2020 soit et est accepté  
tel que présenté.

Adoptée.

### **INVITÉE**

#### **2020-04-10864**

#### **RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2019 - MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2019 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le rapport financier pour l'année 2019 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

#### **2020-04-10865**

#### **RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2019 - SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2019 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 20 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le rapport financier pour l'année 2019 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

### **SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

#### **CALENDRIER DES RENCONTRES – MAI ET JUIN 2020**

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et juin 2020 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres. Les membres du conseil sont informés de la tenue d'une rencontre le 6 mai 2020 «Tournée de consultation sur les priorités régionales de la Table des MRC de l'Estrie».

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet.

#### **CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

## **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**

### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

**2020-04-10866**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM – RAPPORT ANNUEL 2019**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu une entente à portée générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence sur tout parc régional situé sur son territoire en vertu des articles 112 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que l'article 117 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la MRC de confier à une personne morale l'exploitation de son parc régional;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu, le 15 octobre 2014, une entente en matière d'exploitation et de gestion du parc régional avec la Corporation de développement du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que l'entente à portée générale prévoit que la MRC des Sources doit déposer un rapport annuel au comité de suivi de l'entente générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham et aux ministères concernés;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel 2019, le 28 avril 2020, au comité de suivi et aux ministères;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2019 du Parc régional du Mont-Ham, présenté au comité de suivi soit le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

## **ROUTE VERTE**

### **DATE D'OUVERTURE DE LA ROUTE VERTE**

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que les travaux d'entretien printaniers de la Route Verte vont bon train (les déchets ont été ramassés, les bris majeurs réparés, la section du Centre cycliste jusqu'à Kingsey Station est terminée, il reste des arbres à dégager dans le secteur Saint-Cyr, des dalles de béton à installer pour les poubelles le long de la piste et l'installation de pancartes pour les normes de distanciation liées au coronavirus). L'ouverture officielle se fera vendredi le 15 mai pour la fin de semaine de la Fête des Patriotes.

## **LOISIRS**

### **SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE)**

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus qu'en ce qui concerne le service d'animation estivale et les camps de jour, les orientations du gouvernement devraient être précisées dans les prochains jours. Considérant l'incertitude actuelle, la MRC a reporté au mois de mai l'embauche d'une ressource régionale pour l'accompagnement et la formation du personnel des camps de jour municipaux.

## **TOURISME ET CULTURE**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL****FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL****2020-04-10867****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Aménagement extérieur à l'école l'Escale d'Asbestos****PROMOTEUR : École secondaire l'Escale****(Projet FRR-2020-2)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-2 Aménagement extérieur à l'école l'Escale d'Asbestos*, présenté par l'École secondaire l'Escale, répond aux objectifs *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Identité de la MRC des Sources*;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs *Améliorer les saines habitudes de vie* et *Valoriser et adapter l'offre de parcours scolaires et les méthodes alternatives d'apprentissage* de la Stratégie jeunesse des Sources 2019-2024;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de L'École secondaire l'Escale de 5 500 \$ pour un projet totalisant 113 035 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-2 Aménagement extérieur à l'école l'Escale d'Asbestos*, présenté par l'École secondaire l'Escale pour un montant maximum de 5 500 \$, correspondant à 5 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL****2020-04-10868****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS RÉGIONAL****PROJET : Fonds de soutien d'urgence aux organismes communautaires****PROMOTEUR : MRC des Sources****(Projet FRR-2020-E)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 et la pression supplémentaire sur les opérations régulières des organismes communautaires en raison des besoins exacerbés des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de soutien d'urgence aux organismes communautaires de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-D Fonds de soutien d'urgence aux organismes communautaires*, présenté par la MRC des Sources, répond aux finalités et aux objectifs du développement durable « Pas de pauvreté », « Faim zéro », « Bonne santé et bien-être », cités dans l'Agenda 21 des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs opérations dans le cadre de situations exceptionnelles afin d'augmenter leur capacité d'action et de répondre aux besoins critiques des citoyens ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 20 000 \$ pour un projet totalisant 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources finance le projet *FRR-2020-E Fonds de soutien d'urgence aux organismes communautaires* pour un montant maximum de 20 000 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds régional.

Adoptée.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL**

Aucun sujet.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

#### **2020-10-10869**

### **POLITIQUE DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* a été sanctionnée le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-9316 adoptant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, qui se veut être un outil financier visant la réalisation de la vision et des objectifs de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 et la pression supplémentaire sur les opérations régulières des organismes communautaires en raison des besoins exacerbés des citoyens ;

CONSIDÉRANT le caractère indispensable des organismes communautaires du territoire pour la qualité de vie et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Politique proposée vise à soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs opérations dans le cadre de situations exceptionnelles afin d'augmenter leur capacité d'action et de répondre aux besoins critiques des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources adopte la Politique de soutien d'urgence aux organismes communautaires.

Adoptée.

**2020-04-10870**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU FQIS POUR Y INTÉGRER LA GESTION DU FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 et la pression supplémentaire sur les opérations régulières des organismes communautaires en raison des besoins exacerbés des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de soutien d'urgence aux organismes communautaires de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet *FRR-2020-D Fonds de soutien d'urgence aux organismes communautaires*, qui vise à soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs opérations dans le cadre de situations exceptionnelles afin d'augmenter leur capacité d'action et de répondre aux besoins critiques des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'Entente administrative portant sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) entre la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources et la MRC des Sources, signée le 28 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer l'avenant à l'Entente administrative portant sur la gestion du FQIS afin que la gestion administrative des dossiers du Fonds de soutien d'urgence aux organismes communautaires de la MRC des Sources soit déléguée à la CDC des Sources.

Adoptée.

Le conseiller, M. Philippe Pagé, tient à souligner l'excellent travail de M. Philippe LeBel et Mme Karine Perron dans ce dossier.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2020-04-10871**

**PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT**

CONSIDÉRANT que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises.

CONSIDÉRANT que le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions et modalités d'un prêt sans intérêt d'un montant de huit cent six mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars (806 979 \$), consenti par le ministre à la MRC, pour l'établissement du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer le contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Adoptée.

**2020-04-10872**

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement des commerces locaux et les entreprises de service ;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 au moyen du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ;

CONDISÉRANT la signature, le 14 avril 2020, du contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Sources, dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT la gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte la Politique d'investissement du fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**2020-04-10873**

**CONNECTIVITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE/FIBRE OPTIQUE - APPUI CÂBLE AXION**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Câble Axion souhaite déposer un projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique, visant à couvrir les portions non desservies sur le territoire de la MRC des Sources, dans le cadre du programme du CRTC «Fonds pour la large bande»;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a lancé, le 26 février 2020, un processus d'appel d'intérêt des entreprises de télécommunication selon des critères d'évaluation des projets déposés au programme du CRTC;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Câble Axion a présenté son projet de déploiement Internet haute vitesse sur le territoire, dans un document qu'elle a transmis à la MRC des Sources et que le projet de Câble Axion a obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources appuie Câble Axion dans le dépôt d'un projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique, visant à couvrir les portions non desservies du territoire de la MRC des Sources, dans le cadre du programme du CRTC «Fonds pour la large bande»;

QUE cet appui, issu d'un processus d'appel d'intérêt ouvert et transparent, est exclusif à l'entreprise Câble Axion et annule toute autre résolution d'appui antérieure que la MRC ait pu donner à d'autres entreprises.

Adoptée.

**2020-04-10874**

**SOUTIEN À LA RÉALISATION D'UNE PLATEFORME DE BOUTIQUES TRANSACTIONNELLES POUR LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec le 14 mars 2020 et de la mise en place des mesures par le gouvernement afin de protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT les mesures de soutien aux travailleurs et entreprises afin de permettre à tous de traverser cette période de crise sanitaire avec ses impacts sur l'économie;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises, commerces et services ne peuvent plus vendre leurs produits ayant vu leurs réseaux de distribution fermés ou ne pouvant donner accès à leur boutique pour leurs clientèles;

CONSIDÉRANT qu'il s'est révélé, en cette période de crise liée à la pandémie du COVID-19, un engouement de la population pour la consommation des produits locaux afin de soutenir l'économie locale;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite soutenir les entreprises, principalement les commerces et services présents sur le territoire à accomplir rapidement le virage numérique afin de continuer à vendre leurs produits et services auprès des clientèles;

CONSIDÉRANT qu'une solution numérique de plateforme de boutiques transactionnelles a été développée à l'initiative de Magog Technopole et la MRC Memphrémagog, par la firme Olix;

CONSIDÉRANT l'appui de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et le support de leurs ressources au projet de plateforme de boutiques transactionnelles;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Olix de Magog pour la réalisation d'une plateforme MRC des Sources de boutiques transactionnelles qui pourrait inclure jusqu'à 50 commerces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte la soumission du Groupe Olix pour la création d'une plateforme de boutiques transactionnelles, au montant de 15 000 \$.

Adoptée.



**TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Aucun sujet.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun sujet.

**DOSSIERS AMÉNAGEMENT****2020-04-10875****CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT 258-2020**

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire adopté en vertu de la *Loi sur la santé publique*, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié en date du 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 «*toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.*»;

CONSIDÉRANT que le *Projet de Règlement 258-2020* a pour but de modifier la cartographie et les dispositions relatives aux zones à potentiel de développement d'instabilité du sol et que ce projet de règlement revêt un caractère prioritaire puisqu'il concerne la sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une commission pour la tenue de l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 258-2020 doit être formée;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a la connaissance des dossiers d'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources désigne le projet de règlement numéro 258-2020 comme un acte prioritaire puisqu'il concerne la sécurité et le bien-être des citoyens;

QUE le conseil de la MRC des Sources tiene une consultation publique écrite concernant le projet de règlement numéro 258-2020 par l'intermédiaire d'une Commission formée des membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet de la MRC;

QUE la Commission recevra les avis écrits et prendra en compte ceux-ci dans son analyse du projet de règlement numéro 258-2020;

**Après la proposition du conseiller M. Philippe Pagé et l'appui du conseiller M. René Perreault, le conseiller M. Michel Plourde demande le vote.**

*En vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 du Gouvernement du Québec, le conseil qui souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive, il doit le désigner comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers. L'assemblée de consultation est alors remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public. Ceci a pour effet d'annuler l'assemblée.*

Le résultat du vote est le suivant :

	<u>VOIX</u>		<u>POPULATION</u>	
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Jean Roy, Asbestos	7 voix		6 837	
Michel Plourde, Danville	5 voix		3 833	
Pierre Therrien, Saint-Adrien	2 voix		515	
Philippe Pagé, Saint-Camille	2 voix		536	
René Perreault, Saint-Georges-de-Windsor	2 voix		958	
Serge Bernier, Ham-Sud	2 voix		232	
Jocelyn Dion, Wotton	2 voix		1 380	
<b>Total</b>	<b>22 voix</b>		<b>14 291</b>	

Adoptée à l'unanimité.

### GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

### ÉVALUATION FONCIÈRE

**2020-04-10876**

#### APPEL D'OFFRES – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est responsable du service de l'évaluation foncière pour toutes ses municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le contrat d'évaluation avec la firme J.P. Cadrin se termine le 31 décembre 2020 pour toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le précédent contrat d'évaluation entre la firme J.P. Cadrin et la MRC des Sources était octroyé en partie à l'externe dans les normes et processus régissant la tenue à jour et l'équilibrage des rôles d'évaluation foncier et que la MRC des Sources conservait une partie des tâches d'évaluation à l'interne ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite que le prochain contrat d'évaluation entre la firme externe et la MRC comprenne l'ensemble des opérations pour la réalisation des rôles d'évaluations des municipalités pour une période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC est contrainte de procéder par un appel d'offre public afin d'octroyer le contrat pour le service d'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- accepte le Cahier des charges pour l'appel d'offres des services professionnels d'un signataire des rôles en évaluation foncière pour la MRC des Sources et ce, pour une période de sept ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2027 ;
- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel d'offres ;
- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à la formation d'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions.

Adoptée.

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**  
**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)**

Aucun sujet.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet.

**ENVIRONNEMENT**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**2020-04-10877**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2020 soit  
et est approuvé.

Adoptée.

**2020-04-10878**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du Site d'enfouissement  
pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la  
liste des comptes du Site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 20200001 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un  
total de 1 125,00 \$.

Adoptée.

**SITE – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2020**

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars  
2020 du Site d'enfouissement.

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

**EAU**

Aucun sujet.

**RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

**DEMANDE DE CITOYENS**

Aucun citoyen.

**MRC FINANCES**

**2020-04-10879**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil des ajustements apportés dans les dépenses et revenus.

**2020-04-10880**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 31 MARS 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 202000198 à 202000300 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 323 261,72 \$.

Adoptée.

**MRC – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2020**

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2020 de la MRC des Sources.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet.

**MRC ADMINISTRATION****2020-04-10881****TOURISME CANTONS-DE-L'EST – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020-2021**

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion, pour l'exercice d'avril 2020 à mars 2021;

CONSIDÉRANT que Tourisme Cantons-de-l'Est est un partenaire économique important dans la région de l'Estrie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son adhésion avec Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) pour l'exercice 2020-2021.

Adoptée.

**2020-04-10882****RATIFICATION - CONTRAT DE GESTION DE SERVICES DE SOUTIEN AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, KEZBER**

CONSIDÉRANT que la MRC a signé un contrat de gestion de services de soutien aux technologies de l'information avec l'entreprise Kezber ;

CONSIDÉRANT que ce contrat stipule que l'entreprise Kezber veillera à ce que l'infrastructure informatique de la MRC des Sources, y compris le matériel et les logiciels, soit maintenue et entièrement fonctionnelle, et qu'elle assurera les services de maintenance préventive et de gestion des incidents (interruption imprévue d'un service ou réduction de la qualité d'un service informatique) pour les éléments énumérés dans le logiciel soutenu et dans l'équipement couvert;

CONSIDÉRANT que ce sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie le contrat de gestion de soutien aux technologies de l'information (serveur) signé avec l'entreprise Kezber, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, au montant annuel de 6 480 \$;

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer le contrat de gestion avec Kezber.

Adoptée.

**2020-04-10883****OPÉRATION DANS L'APPLICATION ACCÈSD AFFAIRES À UNE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire «AccèsD Affaires – Dossier Entreprise» offerts par la caisse Desjardins des Sources;

CONSIDÉRANT que les opérations virements, paiements de facture et/ou fournisseurs personnalisés et remises gouvernementales soient opérées dans l'application AccèsD Affaires comme étant des opérations nécessitant une (1) seule signature électronique pour tout montant inférieur à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de cette limite, les transactions nécessiteront deux (2) signatures électroniques;

CONSIDÉRANT que le service de transmissions de données (dépôts ou retraits directs par fichiers) est toujours possible à une (1) signature selon les accès

permis aux utilisateurs, et ce, peu importe le nombre de signatures requises pour les autres opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources certifie que la résolution reproduite ci-dessus a dûment été adoptée, qu'elle n'a pas été modifiée ni abrogée à la date de la signature du présent certificat et qu'elle a pleine force exécutoire;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soient et sont autorisés à signer le présent certificat.

Adoptée.

## **MRC IMMEUBLES**

### **IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)**

**2020-04-10884**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ, JANVIER À MARS 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

## **Dépenses d'entretien d'immeuble - 309 Chassé**

<b>Date</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant (coût net)</b>	<b>Détail</b>
2020-01-31	Létourneau, Jocelyn	2 822,93 \$	309 - Honoraires bâtiment Janvier 2020
2020-02-29	Létourneau, Jocelyn	1 073,33 \$	309 - Honoraires bâtiment Février 2020
2020-03-31	Létourneau, Jocelyn	4 415,26 \$	309 - Honoraires bâtiment Mars 2020
2020-01-09	Électro Alarme 2000 inc.	40,44 \$	309 -Déprogrammer codes
2020-01-11	Vivaco Groupe Coopératif	36,92 \$	309 - Matériaux divers
2020-01-18	Vivaco Groupe Coopératif	4,83 \$	309 - tuyau robinet
2020-01-20	Électro Alarme 2000 inc.	40,44 \$	309 - Retrait de code
2020-01-20	Filtr-Action Inc.	346,82 \$	309 - Nettoyage Machine à eau
2020-01-21	VILLE D'ASBESTOS	50,00 \$	309 - Éco-centre 18-01-2020
2020-01-22	Vivaco Groupe Coopératif	40,31 \$	309 - Couvercle thermosthat
2020-01-23	Roger Larochelle et fils Inc.	222,45 \$	309 - Travaux salle mécanique
2020-01-25	Vivaco Groupe Coopératif	7,67 \$	309 - Piles
2020-01-31	Vivaco Groupe Coopératif	29,21 \$	309 - Matériaux divers
2020-01-31	Pelletier et Picard inc.	191,86 \$	309 - Travaux éclairage avant
2020-01-31	Pelletier et Picard inc.	359,45 \$	309 - Travaux électriques
2020-02-01	Maheu&Maheu Inc.	70,78 \$	309 - Inspection février et mars 2020
2020-02-03	Vivaco Groupe Coopératif	274,53 \$	309 - Fluorescents
2020-02-07	Jean Marceau	2 315,00 \$	309 - Travaux Niveau 300
2020-02-11	9369-2440 Québec Inc.	425,94 \$	309 - Travaux plomberie
2020-02-12	CHANTAL DUGRÉ	9,06 \$	309 - Interrupteur

2020-02-13	Vivaco Groupe Coopératif	5,03 \$	309 - Fusibles
2020-02-15	Régie du bâtiment du Québec	88,59 \$	309 - Frais annuel ascenseur
2020-02-29	Vivaco Groupe Coopératif	289,79 \$	309 - Fluorescents
2020-03-01	Électro Alarme 2000 inc.	788,81 \$	309 - Surveillance annuelle 2020
2020-03-03	Pelletier et Picard inc.	244,86 \$	309 - Travaux électrique Ptit Bonheur
2020-03-06	Les brûleurs à l'huile Dany Vachon	738,12 \$	309 – Chauffe-eau
2020-03-11	Les brûleurs à l'huile Dany Vachon	154,71 \$	309 - Temps travaux et matériaux
2020-03-19	Vivaco Groupe Coopératif	408,82 \$	309 - Achat matériaux divers
2020-03-25	Climcô Service inc.	1 612,10 \$	309 - Travaux climatiseur service canada - serveurs
		<b>17 108,06 \$</b>	

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020, au montant de 17 108,06 \$.

Adoptée.

#### **2020-04-10885**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ – NIVEAU 200, JANVIER À MARS 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos – niveau 200 ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

### **Dépenses d'entretien d'immeuble - niveau 200 - 309 Chassé**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-01-31	Létourneau, Jocelyn	1 934,35 \$	309 - Honoraires bâtiment Janvier 2020 - Niveau 200
2020-02-29	Létourneau, Jocelyn	2 609,79 \$	309 - Honoraires bâtiment Février 2020 - Niveau 200
2020-03-31	Létourneau, Jocelyn	2 384,26 \$	309 - Honoraires bâtiment Mars 2020 - Niveau 200
2020-01-11	Alex Bergeron	750,00 \$	309 - Travaux Niveau 200
2020-01-20	Cerise Cates	200,00 \$	309 - Travaux Niveau 200
2020-01-20	Charlie Giguère-Létourneau	200,00 \$	309 - Travaux niveau 200
2020-02-10	VILLE D'ASBESTOS	80,00 \$	309 - Vidange de matériaux secs - Niveau 200
2020-02-15	Cerise Cates	50,00 \$	309 - Travaux niveau 200
2020-02-15	Charlie Giguère-Létourneau	50,00 \$	309 - Travaux niveau 200
2020-03-19	Vivaco Groupe Coopératif	15,10 \$	309 - Matériaux Niveau 200
2020-03-20	Vivaco Groupe Coopératif	74,53 \$	309 - Matériaux Niveau 200
2020-03-21	Vivaco Groupe Coopératif	58,60 \$	309 - Matériaux Niveau 200

2020-03-23 PARADIS & FRERES AFM INC. 75,59 \$ 309 - Matériaux Niveau 200

**8 482,22 \$**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé – niveau 200 à Asbestos, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020, au montant de 8 482,22 \$.

Adoptée.

### **IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON**

#### **2020-04-10886**

#### **RATIFICATION DES DÉPENSES 600 GOSSELIN, WOTTON, JANVIER À MARS 2020**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 rue Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

### **Dépenses d'entretien d'immeuble - 600 Gosselin, Wotton**

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-01-31	Létourneau, Jocelyn	2 579,18 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Janvier 2020
2020-02-29	Létourneau, Jocelyn	522,41 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Février 2020
2020-03-31	Létourneau, Jocelyn	457,34 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Mars 2020
2020-01-23	Climcô Service inc.	716,22 \$	SQ - Travaux cylindre humidificateur
2020-01-23	Climcô Service inc.	232,50 \$	SQ - Temps - Travaux cylindre
2020-02-11	Normand Brossard Inc.	391,39 \$	SQ - Pompe Eau et sable
2020-02-28	M. Mondo Inc.	229,00 \$	SQ - Travaux de peinture
		<b>5 128,04 \$</b>	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020, au montant de 5 128,04 \$.

Adoptée.

### **IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE**

Aucun sujet.



**VARIA**

**FÊTES DE LA ST-JEAN BAPTISTE**

Le conseiller M. Philippe Pagé mentionne qu'étant donné que le gouvernement a annulé tous les événements publics, dont la Fête de la St-Jean Baptiste, il suggère de faire un feu d'artifice au sommet du Mont-Ham ou une parade d'autos. Le conseiller M. Jean Roy mentionne qu'un feu d'artifice a déjà eu lieu au Mont-Ham, mais il faut une permission spéciale du gouvernement.

**2020-04-10887**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier